



VOUVANT
village de peintres

REGLEMENT GENERAL
«MARATHON DE LA PEINTURE »

Mercredi 15 Août 2018

Organisé par l'association « Vouvant Village de Peintres »

CONCOURS DE PEINTURE "NON STOP"

6h00 à 18h00

Thème "Patrimoine Vouvantais"

REGLEMENT :

- Le Marathon est ouvert à tous, débutants, amateurs ou professionnels.
- Le droit d'inscription est de 20€ (Gratuit pour les artistes membres de l'association V.V.P)
- Rendez-vous est donné à 6h00 le matin.
- Inscription possible le matin.
- Un pointage sera effectué pour un bon respect de l'horaire.
- Participation gratuite pour les enfant (-14ans) et sans obligation d'horaires.
- Les artistes pourront investir l'ensemble du village. Un plan leur sera remis proposant les principaux sites emblématiques de Vouvant, mais sans aucune obligation.
- Les supports vierges seront à présenter au début du marathon, pour être certifiés par les organisateurs.
- Les conditions météorologiques n'annuleront pas la manifestation, une solution de repli abrité dans la salle polyvalente étant prévu. Dans ce cas, un panel de photos de Vouvant leur sera proposé comme source d'inspiration.
- Les artistes participants sont tenus de prévoir le matériel dont ils ont besoin. Ils ont la possibilité d'exposer et mettre en vente leurs œuvres.
- Liberté de technique, de support et de format. L'artiste accepte que le public assiste à son travail.

- Récupération des œuvres de 17h00 à 18h00, à la salle polyvalente. Après 18h00, toute présentation sera refusée.
- L'ensemble des œuvres sera exposé à la salle polyvalente et soumis au jury chargé de décerner les prix.
- L'accès au public sera possible à compter de 18h00, pour permettre le vote décernant le "Prix du Public".
- Une seule œuvre sera proposée au jury, mais chaque participant pourra en réaliser plusieurs œuvres.
- Remise des prix à 19h00.
- PRIX :
 - 1er Prix : 500.00 € (L'œuvre restant acquise au donateur)
 - 2ème Prix : 300.00 € (L'œuvre restant acquise au donateur)
 - 3ème Prix : 150.00 €
 - Prix enfant : Matériel de peinture
 - Prix public : Panier garni (spécialités locales)

IMPORTANT

* L'association V.V.P n'est pas responsable des œuvres exposées. Elle décline toute responsabilité en ce qui concerne le vol, l'incendie, la détérioration etc., et laisse aux artistes le soin de prendre une assurance personnelle.

* Les concurrents autorisent à l'Association V.V.P l'exploitation du droit à l'image des œuvres présentées au concours sans que cette utilisation puisse donner lieu à quelque rémunération.

- Un repas froid (12€) peut vous être servi (plateau) et dégusté sur place, salle polyvalente de 12h à 13h30.

Pour toute correspondance et renseignement s'adresser à :

VOUVANT VILLAGE de PEINTRES Mairie 85120 VOUVANT

Tél. : 02 51 00 85 89 / 06 82 17 17 24

E-mail : vouvan.villagedepeintres@wanadoo.fr



FICHE D'INSCRIPTION

MARATHON DE LA PEINTURE

15 août 2018

NOM et Prénom :

Adresse :

Tél.:

E-mail :

Participera au concours :

Technique proposée:.....

CHÈQUE à l'ordre de V.V.P

Participation au déjeuner le mercredi 15 août : (sur réservation uniquement)

Oui

Non

Nombre de personnes :

CHÈQUE à l'ordre de V.V.P

Merci de retourner la fiche d'inscription accompagnée des chèques correspondants à « Vouvant Village de Peintres » - Mairie- 85120 VOUVANT, si possible avant le 10 août.

Date, mention « lu et approuvé », signature

**La participation au concours entraîne, de droit, l'acceptation du règlement.*

**Inscription possible le matin à 6h (réservation de repas impossible).*